



CPAS de Sombreffe

DECLARATION DE POLITIQUE SOCIALE

2025-2030



Table des matières

I. Le CPAS	3
1. Les organes de gestion.....	3
a) Le Conseil de l'Action Sociale	3
b) Le Comité Spécial du Service Social.....	4
c) Le Bureau Permanent.....	4
d) Le comité de concertation.....	4
e) Le Conseil commun Commune-CPAS	4
II. Le budget	5
1. Budget ordinaire et extraordinaire.....	5
2. Caractéristiques du budget	5
III. La déclaration de politique sociale.....	6
1. Placer le citoyen au cœur d'un suivi de proximité de qualité.....	6
Garantir un travail de qualité avec équité	6
Favoriser une communication efficace vers le citoyen	6
Etablir un diagnostic des profils et des besoins pour une offre pertinente	7
Développer des ateliers visant la participation sociale des citoyens	7
Créer des permanences globales au service des bénéficiaires.....	7
Renforcer les partenariats	8
2. Investir pour une vie digne pour tous.....	9
Agir pour l'épanouissement des citoyens à chaque étape de la vie	9
Proposer une offre de logement de qualité	9
Rompre l'isolement social	9
Diminuer la fracture numérique.....	9
Faciliter la mobilité des personnes qui en ont besoin	10
Offrir un accompagnement spécifique aux articles 60.....	10
Lutte contre la pauvreté infantile	10
3. Favoriser un environnement de travail sain.....	11
Favoriser un lieu de travail convivial	11
Intensifier une dynamique positive	11
Favoriser un plan de formation	11
4. Gérer les ressources publiques avec rigueur et efficacité	12
Gérer de manière saine les finances.....	12
Maintenir une intervention communale adaptée et responsable	12
Favoriser les synergies	12
Gérer le patrimoine	12
5. Placer le développement durable au cœur de notre action	13
Améliorer la performance énergétique des logements	13
Sensibiliser la population aux enjeux écologiques	13
IV. La conclusion.....	14

I. Le CPAS

1. Les organes de gestion

a) Le Conseil de l'Action Sociale

Le Conseil de l'action sociale est l'organe principal du CPAS. Dans un souci d'harmonisation avec les règles applicables au niveau communal, le Conseil doit se réunir au moins dix fois par an (et non plus une fois par mois). Les réunions sont établies sur convocation du président.

Le Conseil s'occupe de tout ce qui est de la compétence du CPAS, à moins que la loi n'en dispose autrement. Lorsque la loi énonce que telle disposition relève du CPAS, une délégation vers un autre organe – dans les limites légales – est possible. A contrario, lorsqu'il s'agit d'une disposition qui fait expressément référence au Conseil de l'action sociale, une délégation n'est pas possible.

Au moins une fois par an, une réunion conjointe du Conseil de l'action sociale et du Conseil communal est organisée.

Composition :

Nom/Prénom	Groupe politique (liste)
Caroline Allard	IC-MR
Laurence Vandermeulen	IC-MR
Hugo Hottat	IC-MR
Cécile Ancion	IC-MR
Olivier Moreaux	IC-MR
Michel Longueville	IC-MR
Alix Bogaert	Autrement
Emmanuelle Paternostre	Osons ensemble
Alain Demoustier	Parti Socialiste

Le Bourgmestre peut assister aux séances du Conseil de l'Action Sociale, avec voix consultative.

b) Le Comité Spécial du Service Social

Le Comité spécial du service social est chargé d'accorder l'aide sociale individualisée aux personnes et aux familles. Le nombre de membres est fixé par le Conseil.

c) Le Bureau Permanent

Chaque CPAS a l'obligation de disposer d'un bureau permanent. Il est chargé de l'expédition des affaires d'administration courante. Dans le cas d'une urgence, le bureau permanent peut exercer certains pouvoirs du Conseil de l'action sociale en matière de marchés publics, de gestion des ressources humaines ou de domaines plus généraux en fonction des situations. La décision doit, cependant, être communiquée au Conseil qui en prendra acte lors de sa prochaine séance.

d) Le comité de concertation

Le Comité de concertation a lieu au moins tous les trois mois entre une délégation du Conseil de l'action sociale et une délégation du Conseil communal qui forment, ensemble, le Comité de concertation.

e) Le Conseil commun Commune-CPAS

La cohérence entre la Commune et le CPAS est une nécessité pour offrir des services adéquats, pertinents et réfléchis aux citoyens. Les relations entre ces deux institutions sont basées sur l'autonomie et la tutelle. Le Conseil communal commun Commune-CPAS est dans l'obligation de se réunir au moins une fois par an.

II. Le budget

1. Budget ordinaire et extraordinaire

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui traduit en chiffres la vie courante du CPAS (service ordinaire) et la volonté politique de la majorité en place en matière d'investissements (service extraordinaire).

Le budget du CPAS comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier. Dans le cycle comptable, le budget constitue le document financier initial et revêt donc à cet égard une importance particulière dans la vie du CPAS.

2. Caractéristiques du budget

Tout d'abord, c'est un acte d'autorisation (base légale) : il accorde au CPAS l'autorisation de percevoir des recettes ou de procéder à des engagements de dépenses. L'approbation d'un crédit budgétaire ne dégage toutefois pas les autorités du CPAS de l'application des diverses législations et réglementations applicables à l'opération recouverte par ce crédit. Par exemple, en matière de marchés publics, la présence d'un article budgétaire de dépenses autorise la conclusion effective du marché mais n'exonère pas l'autorité compétente du respect de l'ensemble des étapes imposées par la réglementation sur les marchés publics.

Ensuite, il s'agit d'un acte prévisionnel à portée économique (gestion financière) : le budget estime et définit à l'avance des montants de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir, montants évalués au plus juste. De ce fait, il est un outil de gestion.

De plus, c'est un acte politique : le budget constitue une traduction, en termes financiers, des conceptions politiques de ses auteurs et est approuvé, *in fine*, par un corps élu démocratiquement ; il constitue la matérialisation d'un objectif de politique sociale décidé par le Conseil de l'action sociale, le reflet des choix politiques tant au niveau des dépenses (que veut-on faire ?) qu'au niveau des recettes (comment va-t-on financer les dépenses ?).

Enfin, c'est un acte juridique du CPAS, pleinement exécutoire dès qu'il a été approuvé par l'autorité de tutelle ; il a donc « force de loi » pour le CPAS.

III. La déclaration de politique sociale

Cette déclaration de politique sociale traduit l'action politique telle qu'elle sera portée par le CPAS dans le courant de la législature.

Vous découvrirez donc dans les prochaines pages les réalisations, actions, projets envisagés pour la législature 2024-2030. Pour rappel, cette déclaration de politique sociale sera par la suite déclinée en objectifs opérationnels, en projets et en actions dans le cadre du Plan Stratégique Transversal.

1. Placer le citoyen au cœur d'un suivi de proximité de qualité

Garantir un travail de qualité avec équité

Le rôle du CPAS est de fournir aux bénéficiaires des services de qualité en leur offrant un **accompagnement personnalisé optimal**. Cet accompagnement est pluriel : financier, social, administratif, juridique...

Le traitement des dossiers sociaux doit également être réalisé avec équité en prenant en compte les réalités spécifiques de notre commune. D'une part, l'enquête sociale réalisée doit se baser sur des règles globales mesurant l'état de besoin des ménages et permettant aux organes délibérants de prendre des décisions rationnelles et justes. D'autre part, l'aide doit, en conséquence, être adaptée en fonction des besoins des bénéficiaires en veillant à **lutter contre toutes les formes de discriminations**.

Favoriser une communication efficace vers le citoyen

Les citoyens sombreffois doivent connaître les services proposés par le CPAS ainsi que leurs droits. Pour ce faire, il est important de varier les moyens de communication afin de toucher un public large. Ainsi, il semble crucial de **développer nos communications sur les réseaux sociaux** – grâce, par exemple, à une page Facebook dynamique – mais également par la mise à jour de notre site internet. L'utilisation du bulletin communal, en plus des flyers disponibles au Centre, doivent également faire partie de notre stratégie de diffusion afin de tenir compte des intéressés utilisant **d'autres canaux d'informations**.

De plus, la communication permet une **valorisation du travail effectué par le personnel** du Centre. Il est également nécessaire de **faire connaître au public les nombreuses actions menées** par le CPAS. Cette mise en exergue que nous développerons au sein d'un

point ultérieur dans cette note, pourrait engendrer une dynamique positive en favorisant l'esprit d'entreprise et la convivialité au sein de notre institution.

Etablir un diagnostic des profils et des besoins pour une offre pertinente

Pour pouvoir proposer des ateliers et des services plus spécifiques pour nos bénéficiaires, il est essentiel d'identifier la situation des bénéficiaires de notre CPAS. Cet **état des lieux** nous permettra de mettre en place des projets réfléchis, cohérents et utiles. Les rapports annuels établis permettront de fournir des indications précieuses sur les politiques à mener.

Développer des ateliers visant la participation sociale des citoyens

Sur la base de cet état des lieux, nous souhaitons **mettre en place des ateliers qui favoriseront l'autonomie des bénéficiaires mais également qui engendreront la création de liens sociaux**. D'une part, les expériences antérieures fructueuses seront renouvelées : ateliers pour le bien-être psychologique, pour l'obtention du permis de conduire, portant sur la thématique de l'énergie... D'autre part, de nouvelles possibilités, correspondant à l'intérêt général, seront abordés.

Bien que les ateliers soient spécifiquement réfléchis pour les bénéficiaires, nous souhaitons que certains d'entre eux soient ouverts à l'ensemble des Sombreffois afin de **créer du lien** entre les citoyens et de **lutter contre les stéréotypes**.

Créer des permanences globales au service des bénéficiaires

Le CPAS de Sombreffe est une petite structure qui, dès lors, ne peut se permettre de démultiplier les services. Néanmoins, notre objectif est de développer de nouveaux partenariats afin de mieux répondre aux besoins locaux non rencontrés actuellement. En effet, nous souhaitons proposer des permanences complémentaires à des moments ponctuels mais réguliers afin **d'offrir des services supplémentaires aux bénéficiaires**. Ces permanences porteront sur des matières d'intérêt général telles que l'aide juridique, l'aide administrative particulière lors des déclarations aux impôts, l'aide psychologique...

Renforcer les partenariats

Les différentes crises rencontrées ces dernières années ont montré la diversité des enjeux à venir. Le CPAS doit **renforcer et poursuivre ses collaborations** avec les partenaires afin d'élargir l'offre des services sans pour autant surcharger les équipes.

Ce renforcement se fera de manière réfléchie en **favorisant les partenaires locaux afin de dynamiser les réseaux** pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

2. Investir pour une vie digne pour tous

Agir pour l'épanouissement des citoyens à chaque étape de la vie

Les services proposés par le CPAS doivent être adaptés à l'ensemble de la population. **L'insertion par la formation et l'emploi** sera une priorité lors de cette législature. Une attention particulière sera accordée aux aînés ainsi qu'aux enfants comme nous l'expliciterons ultérieurement dans cette note.

Proposer une offre de logement de qualité

Actuellement, la crise du logement est un enjeu majeur sur lequel il est nécessaire d'apporter une attention particulière. C'est pourquoi, il est du devoir du CPAS **d'entretenir, de rénover et de proposer un parc de logements de qualité** qui réponde au besoin de la population, qui soit adapté aux urgences éventuelles mais qui corresponde à la réalité de notre institution et ce, notamment grâce à une **collaboration renforcée avec les acteurs du logement**.

Les attributions, dont les critères et modalités ont été revus au cours de la précédente législature pour davantage d'ouverture, seront poursuivies afin **d'offrir des solutions au public demandeur**.

Rompre l'isolement social

Une problématique importante rencontrée par les bénéficiaires est l'isolement social qui peut, malheureusement, engendrer des conséquences néfastes. Le rôle du CPAS, au travers du travail des assistants sociaux, des ateliers et des projets qui seront mis en place, est de **favoriser la création de liens sociaux**. Cet aspect ne doit pas, selon nous, être négligé : il permettra une dynamique positive pour le bénéficiaire vers une insertion sociale et professionnelle optimale.

Diminuer la fracture numérique

Les zones rurales, notamment les personnes âgées qui résident dans ces villages, sont touchées, plus durement, par la fracture numérique. A l'heure de la digitalisation de nombreux services publics, il est nécessaire **d'aider les bénéficiaires grâce aux espaces publics numériques déjà existants**. Il est également proposé de **développer une brigade mobile** qui pourrait directement se rendre chez les personnes qui en ont besoin. A cet effet, le Centre poursuivra une réflexion sur les besoins matériels et de personnels permettant cette offre innovante sur le territoire.

Faciliter la mobilité des personnes qui en ont besoin

La mobilité est une question complexe dans nos villages. Il nous semble, dès lors, important **d'accroître l'utilisation du mobisocial** afin de permettre aux personnes qui en ont besoin de se déplacer. Une révision du règlement, conformément aux possibilités de notre structure et à la loi, sera réalisée.

Offrir un accompagnement spécifique aux articles 60

La remise à l'emploi de bénéficiaires n'est pas un acte anodin. Elle est l'une des meilleures manières de prévenir le risque lié à la pauvreté. Néanmoins, elle représente souvent l'aboutissement d'un parcours de réinsertion global. Il n'est donc pas dans notre objectif d'augmenter purement et simplement le nombre d'articles 60 sans mener une réflexion approfondie sur les différentes possibilités d'intégrations possibles. Dès lors, nous souhaitons **renforcer ce type de remise à l'emploi en accompagnant au cas par cas les bénéficiaires qui pourraient y prétendre**.

De plus, un réel travail doit être mené quant à la rémunération des bénéficiaires mis à l'emploi par le CPAS. En effet, cette dernière se doit de correspondre à la réalité du monde professionnel qui attend le bénéficiaire.

Enfin, la mise à l'emploi s'accompagne d'un travail en partenariat avec des acteurs externes. A cet effet, le CPAS **poursuivra ses actions collaboratives au travers des conventions** régulièrement établies avec des personnes morales intéressées.

Lutte contre la pauvreté infantile

Les études le montrent : les enfants sont nombreux à être victimes de la pauvreté entraînant des conséquences directes et indirectes sur leur développement physique, psychologique, social, scolaire... Par le phénomène de déprivation se dresse une problématique touchant de plus en plus de ménages.

Ainsi, lors de cette mandature, une attention particulière sera portée sur les **collaborations actives entre le CPAS, les crèches communales, les directions des écoles et le service « Accueil Temps Libre »** afin d'offrir un accompagnement spécifique à ces familles à la fois sur le plan financier, social, mais également sur le plan sportif et culturel.

3. Favoriser un environnement de travail sain

Favoriser un lieu de travail convivial

Ces dernières années, le personnel du CPAS a subi, pour diverses raisons, de nombreux bouleversements. L'objectif, lors de cette législature, est de **poursuivre la stabilisation des équipes** qui fonctionnent en **créant un espace de travail convivial** au sein duquel la bienveillance et la rigueur coexistent grâce à des actions concrètes : aménagement des locaux, dialogue social renforcé... Ces aménagements visent, au travers d'agents vivant une expérience positive de leur journée de travail, à offrir le meilleur service possible aux citoyens.

Intensifier une dynamique positive

Le personnel du CPAS est en première ligne pour identifier les besoins des bénéficiaires et les améliorations institutionnelles qui pourraient être bénéfiques pour notre Centre. En conséquence, il est important de **créer une dynamique positive et de confiance** pour que les travailleurs aient l'occasion de prendre des initiatives constructives sur la base de leurs expériences et savoirs.

A cet effet, nous souhaitons également poursuivre **l'uniformisation des procédures** et la **simplification administrative** afin de rendre du temps aux agents pour le travail de terrain.

Favoriser un plan de formation

La formation continue est un moyen majeur de développer les connaissances des travailleurs en leur donnant l'occasion de réactualiser, de perfectionner et d'élargir leurs compétences. Elle offre également l'occasion de s'épanouir dans de nouveaux défis ou en mesurant les progrès réalisés.

L'intérêt d'un **plan de formation** réside dans la programmation réfléchie des différentes formations entre les travailleurs sur la base d'une analyse claire des besoins du personnel et des exigences des missions du CPAS. Au-delà d'un simple outil formel, un plan de formation annuel permet de garantir la pertinence de notre CPAS face aux enjeux actuels, d'optimiser l'investissement du personnel ou encore de gérer le caractère budgétaire des formations.

4. Gérer les ressources publiques avec rigueur et efficacité

Gérer de manière saine les finances

L'argent public doit être utilisé de manière réfléchie afin d'offrir un accompagnement optimal qui vise l'autonomie du bénéficiaire. Une dépense ou l'usage d'une ressource doit être pesé et réfléchi globalement. Des alternatives, telles qu'une guidance ou le renvoi vers un service approprié, sont, dans certains cas, bien plus bénéfiques qu'une opération financière. Cette démarche vise également à motiver des interventions lorsqu'elles se révèlent pleinement nécessaires.

Maintenir une intervention communale adaptée et responsable

Malgré les conjonctures actuelles, les besoins de notre CPAS, les nouveaux projets ou encore l'inflation, nous nous devons de préserver une intervention communale raisonnable. En effet, les institutions publiques connaissent des mesures économiques conséquentes, il est important de **maintenir une dotation communale qui réponde aux besoins du CPAS tout en tenant compte des réalités financières que vivent actuellement les communes.**

Cet objectif sera atteint par un dialogue structurel continu et un travail commun de prévision des besoins à courte, moyenne et longue échéance.

Favoriser les synergies

Pour rationaliser les dépenses, il nous semble central de **renforcer les synergies actuelles** mais également de les développer en **créant d'autres collaborations**. En effet, le CPAS de Sombrefe reste une structure de taille limitée, les synergies permettent, dès lors, de **coordonner les services, d'éviter les doublons, de limiter les dépenses et d'initier l'émergence d'une intelligence collective.**

En ce sens, il est souhaité que le CPAS apporte ses connaissances, savoirs et compétences au travers de nouvelles synergies à portée sociale et en soutien des actions communales. Des collaborations au travers du PCS, de la petite enfance, de la personne porteuse de handicap ou encore des aînés seront étudiées.

Gérer le patrimoine

L'objectif est **d'inventorier de manière claire le patrimoine** du Centre afin de pouvoir le gérer efficacement et de le rationaliser si nécessaire.

5. Placer le développement durable au cœur de notre action

Améliorer la performance énergétique des logements

La crise énergétique actuelle ainsi que la crise climatique doivent être au cœur de notre réflexion. Bien que l'influence du CPAS soit mineure dans la favorisation des rénovations énergétiques des bâtiments privés, son rôle doit être **d'accompagner dans les démarches possibles et de conseiller les bénéficiaires** – propriétaires ou locataires – en fonction de la législation, des aides gouvernementales et d'une analyse énergétique.

Sensibiliser la population aux enjeux écologiques

Il est parfois ardu de prioriser l'écologie lorsque le bénéficiaire se trouve en situation financière complexe. Néanmoins, **des ateliers, des conseils et des projets pourront aiguiller et sensibiliser les citoyens aux enjeux écologiques.**

IV. La conclusion

Pour conclure, l'objectif clair est de **favoriser la proactivité** de notre Centre afin qu'il réponde aux nombreux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cet engagement doit se **faire avec rigueur, pragmatisme et ambition**.

Au travers des 5 axes développés dans ce document, nous souhaitons, tout d'abord, **placer le citoyen au cœur d'un suivi de proximité de qualité** ; ensuite, nous comptons **investir pour une vie digne pour tous** ; de plus, nous axerons notre réflexion pour **favoriser un environnement de travail sain** ; dans le quatrième volet, nous souhaitons **maintenir une intervention communale raisonnable** ; et, enfin, nous terminerons par **placer le développement durable au cœur de notre action**.

Cette note de politique sociale sera dans les mois à venir déclinée en objectifs opérationnels, en projets et en actions dans le cadre du Programme Stratégique Transversal (PST) en collaboration avec la Déclaration de politique communale afin de **contribuer à la mise en place d'institutions efficaces, ouvertes et porteuses de sens**.